
COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme des retraites : les salariés précaires simplement oubliés...

A l'heure où ont été annoncées les mesures phares de la réforme des retraites et où le sort de certaines catégories de travailleurs suscite encore le débat (les personnes ayant commencé à travailler tôt, les salariés dont la pénibilité des tâches doit être reconnue), pas un mot du sort des salariés précaires... Sans une prise en compte de cette typologie de salariés aux parcours professionnels marqués du sceau de la précarité, la réforme en cours contribuera à créer une nouvelle catégorie d'exclus. La fédération COORACE interpelle les parlementaires à ce sujet.

Le sort des salariés précaires

En France en 2005¹, **plus d'un quart des salariés occupaient un emploi précaire ou instable**. Le taux de précarité tel que défini par l'INSEE² a augmenté quant à lui de manière quasi continue depuis 1982 (5,8% des salariés en 1982, 11, 8% en 2005, 12,4% en 2007).

Les parcours professionnels chaotiques sont de plus en plus nombreux. Ces parcours sont d'autant plus difficiles que les conditions économiques actuelles font basculer les personnes les plus fragiles dans une précarité qui ne favorise par leur insertion professionnelle et que le marché du travail se restreint de manière drastique.

Les entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) qui accueillent chaque année 250 000 personnes ayant rencontré des difficultés sociales et professionnelles particulières et les accompagnent dans leur parcours de retour vers le marché du travail « classique » sont un témoin privilégié de cette précarisation à l'œuvre dans le monde du travail. Ces salariés décrivent invariablement une vie professionnelle constituée jusqu'alors de « petits boulots » ne permettant pas la stabilisation de leur situation et un niveau de vie décent.

Pour autant, et alors même que le nombre croissant de chômeurs est à l'origine, au-même titre que l'allongement de la durée de vie, du défaut de financement des retraites, **aucune prise en compte de cette catégorie de public constituée de chômeurs ou de salariés dit « pauvres » n'a été envisagée jusqu'alors dans le cadre de la réforme.**

Le risque à prendre en compte selon COORACE d'une nouvelle catégorie d'exclus

Les débats qui auront lieu au parlement fin juillet permettront-ils de rectifier cet oubli ? La fédération COORACE le souhaite afin d'assurer, notamment aux salariés accompagnés depuis 25 ans par ses 500 entreprises adhérentes, des conditions de retraite dignes.

En jeu : la création d'une nouvelle catégorie d'exclus : **celle des retraités issus du travail précaire.**

A propos de COORACE :

Solidaire pour l'emploi, la fédération nationale COORACE, qui regroupe 500 entreprises de l'économie sociale et solidaire, défend depuis 1985 le droit au travail pour tous. Elle participe avec ses adhérents sur l'ensemble du territoire à l'intégration par l'emploi des personnes en situation de précarité, au développement économique et à la création d'activités nouvelles dans des filières professionnelles diversifiées. Plus d'informations sur www.coorace.org

Contact presse : Fanny CARPENTIER

Tél. : 01 49 23 70 50

Mail : fanny.carpentier@coorace.org

17, rue Froment – 75011 PARIS

Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98

courrier@coorace.org

¹ Source Dares - Juillet 2009 – Premières synthèses n°28-2 « Conditions de travail et précarité de l'emploi »

² Source : Insee - Enquêtes emploi - Evolution de la précarité en France